

**Déclaration de Dakar de l'Assemblée générale du Conseil des Ministres africains chargés de l'eau sur la mobilisation du développement durable à travers la priorisation de la sécurité en matière d'eau et l'assainissement dans l'Agenda de développement post-2015, Mai 31 2014**

1. **Suite** à la 9<sup>ème</sup> Assemblée générale du Conseil des Ministres africains chargés de l'eau, tenue à Dakar, Sénégal, les 30 et 31 mai 2014 ;
2. **Sur la base** de la Déclaration relative à l'Accélération pour la réalisation des objectifs en matière d'eau et d'assainissement, par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine, lors de leur sommet de Sharm El-Sheikh, République Arabe d'Egypte, les 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2008;
3. **Rappelant** le document « L'avenir que nous voulons » issu de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) de Rio de Janeiro, du 20 au 22 juin 2012, et les négociations en cours du Groupe de travail ouvert (GTO) des Nations Unies sur les Objectifs de développement durable ;
4. **Réaffirmant** la Vision africaine de l'eau pour 2025 « *d'une Afrique où la gestion et l'utilisation équitable et durable de l'eau contribuent à la réduction de la pauvreté, au développement socioéconomique, à la coopération régionale et à l'environnement* » ;
5. **Rappelant** l'impératif de passer des déclarations à la mise en oeuvre effective des décisions prises au plus haut niveau politique tels qu'exprimées par le Conseil des Ministres Africains de l'eau dans le rapport régional du 5<sup>ème</sup> Forum mondial de l'eau ;
6. **Informés** des conclusions du *Rapport sur le secteur de l'eau en Afrique de 2011 à la Conférence de l'Union africaine sur la mise en oeuvre de la Déclaration de la Conférence de juillet 2008 sur les Engagements de Sharm el-Sheikh d'accélérer la réalisation des objectifs relatifs à l'eau et à l'assainissement en Afrique et les conclusions de la 5<sup>ème</sup> Semaine africaine de l'eau sur le thème « Placer l'eau au cœur de l'agenda de développement post-2015 »* ;
7. **Reconnaissant** le fait que la croissance urbaine en Afrique est l'une des plus rapides dans le monde et que la sécurité urbaine en matière d'eau est menacée par la pression croissante exercée sur les ressources en eau, la médiocrité, voire l'inexistence de la gestion des eaux usées qui l'exposent à des événements extrêmes ;
8. **Rappelant** la Déclaration de Syrte (Ex/Assembly/AU/Decl. 1) des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine de « soutenir le Conseil des Ministres africains chargés de l'eau (AMCOW) dans son rôle de préparation de plans et de politiques relatifs à la gestion des ressources en eau sur le continent » ;
9. **Reconnaissant** le rôle important joué par le Conseil des Ministres Africains de l'eau en mettant les questions de l'eau au plus niveau de la prise de décisions;
10. **Conscient** de la faible performance de plusieurs pays africains dans l'atteinte des OMD en matière d'assainissement;

11. **Reconnaissant** le grand intérêt manifesté dans l'agenda de l'eau et l'assainissement au niveau du continent, démontré par les 1 000 participants représentant les gouvernements africains, les Communautés économiques régionales, les organisations des bassins, fleuves et lacs, les organisations intergouvernementales, les partenaires au développement et au financement, les organisations de la société civile et les organisations non-gouvernementales, les organisations des jeunes et des femmes du continent et au-delà, présents à la 5<sup>ème</sup> Semaine africaine de l'eau à Dakar, République du Sénégal :

**Nous, le Conseil des Ministres Africains de l'eau (AMCOW)**, réunis à l'occasion de la 5<sup>ème</sup> Semaine Africaine de l'Eau à Dakar, République du Sénégal, faisons cette Déclaration sur la priorisation de l'eau et l'assainissement dans l'Agenda de Développement Post 2015; nous nous engageons à mettre en oeuvre le Programme triennal 2014-2016 de l'AMCOW, pour revigorer la mise en oeuvre des engagements de Sharm El Sheikh, pour accélérer la réalisation des objectifs en matière d'eau et assainissement en Afrique et invitons les partenaires à s'engager dans sa mise oeuvre et à y contribuer;

- a) **nous engageons** à faire de « La sécurité en matière d'eau et l'assainissement pour la croissance en Afrique » un objectif stratégique de l'AMCOW jusqu'en 2025, basé sur les expériences nationales issues des Documents de Stratégies de développement et de Réduction de la Pauvreté;
- b) **appelons** à s'atteler au déficit infrastructurel permanent et persistant de l'Afrique, en particulier à la priorisation de la mise en oeuvre de projets hydrauliques dans le cadre du Programme de développement d'infrastructures en Afrique en vue d'ouvrir les secteurs productifs des économies nationales et de faire avancer l'utilisation durable de l'eau pour soutenir l'agriculture, la sécurité alimentaire, la croissance et la gestion des eaux usées et de la pollution ;
- c) **nous nous engageons** à mobiliser des ressources nationales et à prendre en charge la question du financement durable, y compris l'approvisionnement de la Facilité africaine de l'eau et de l'Initiative eau et assainissement en milieu rural de l'AMCOW conformément aux déclarations antérieures ;
- d) **nous nous engageons** à mettre en oeuvre le système de suivi régulier et la préparation de rapport sur les actions entreprises pour les engagements pris au haut niveau politique pour informer sur nos politiques et nos plans et à rendre annuellement compte des progrès réalisés dans la mise en oeuvre des engagements de Sharm el Sheikh en matière d'eau et d'assainissement à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine ;
- e) **réaffirmant** qu'un objectif distinct pour la sécurité en matière d'eau et l'assainissement est essentiel dans l'agenda de développement mondial post-2015 qui garantit la sécurité, la production et la durabilité de l'eau pour tous les usages, ainsi que les interventions en assainissement et hygiène , et que l'intégration des deux services soient un prérequis pour le développement socio-économique durable et l'atteinte des objectifs de santé;
- f) **affirmant** que l'objectif de la sécurité en matière d'eau et l'assainissement doit être accompagné d'un ensemble de sous-objectifs recouvrant les cinq thèmes suivants : l'eau,

l'assainissement et l'hygiène ; la gestion des ressources en eau ; la gouvernance de l'eau ; les eaux usées et la gestion de la qualité de l'eau ; les catastrophes liées à l'eau ;

- g) **insistant** sur la nécessité de l'attention urgente de tous les gouvernements et partenaires à partir des progrès réalisés pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg de prendre en charge les activités non finalisées en matière d'eau et d'assainissement dans l'agenda de développement post-2015, en particulier eu égard au rôle essentiel de la sécurité en eau et de l'assainissement pour la croissance économique durable et le progrès social en Afrique;
- h) **appelant** au maintien de l'AMCOW en tant que Comité Technique Spécialisé en matière de sécurité en eau et l'assainissement de l'Union Africaine en lien avec la décision de l'Assemblée Générale des Chefs d'Etat et de gouvernement prise à Sharm el Sheikh, Egypte, de renforcer l'AMCOW pour en faire un mécanisme régional clé dans la promotion de la coopération en matière de sécurité en eau et l'assainissement dans la région et en tant qu'instrument de coordination de la mise en œuvre de ces engagements et de présenter un rapport sur l'état de leur mise en œuvre./...

**Fait à Dakar, Sénégal, le 31 mai 2014**



**S.E. M. Sarah Reng-Ochekpe**  
**Ministre des Ressources en eau de la République Fédérale du Nigéria,**  
**Présidente par Intérim de l'AMCOW**